MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L.P.O. Fernand RENAUDEAU

Le Proviseur
René-Jean PIAZZA

Rue de la Tuilerie
B.P. 12124
49321 Cholet Cedex

Tél. : 02.41.49.21.60
Fax : 02.41.62.62.31

ce.0490054t@ac-nantes.fr

Partenaire formation avec

Etablissement bénéficiant du concours financier de :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE RENAUDEAU-LA MODE

MARDI 13 FEVRIER 2018

COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d' Administration à 18h15, le quorum (>15) étant atteint.

1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 28 Novembre 2017

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[délibération n° 1 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour,

- -1.4.1 Supprimé, doublon avec le point 1.3.2
- -1.4.3 Conventions de stages : observation en milieu professionnel
- -1.4.4 Conventions de stages d'initiation en milieu professionnel
- -1.4.5 Demande de Labélisation des Métiers
- -1.4.6 Convention entre la MDLS et l'Aéroclub de Cholet
- -1.5.11 Convention de mutualisation des moyens de communication pour les Portes Ouvertes
- -1.5.12 Mise au rebus équipement Lycée de la Mode
- -1.5.13 Mise au rebus équipement Lycée Renaudeau
- -1.5.14 Championnat de France de Badminton
- -1.6.10 Formateurs permanents
- -1.6.11 Convention diagnostic

[délibération n° 2 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3 Affaires Générales

1-3-1 Installation de caméras pour mise en sûreté de l'établissement

Une demande d'autorisation est demandée à la Préfecture, pour une utilisation aux abords et aux deux entrées de l'établissement.
Le but de ce dispositif est la dissuasion.
Monsieur ROSIER regrette l'absence d'un débat, pour raison d'éthique, au préalable. L'usage de caméras pour une mise en sûreté du Lycée pose le questionnement d'un Lycée en zone sensible.
Monsieur PIAZZA précise qu'une demande à la CNIL sera appuyée par une Charte.
Des incidents ont eu lieu ces dernières années dans des établissements scolaires. Il est donc souhaitable d'installer ces dispositifs de sécurité sur certaines voies de circulation (Accueil, entrée).
A l'heure actuelle, on ne peut pas être certain que le Lycée ne sera jamais touché.
Une charte sera mise en place si les autorisations sont accordées.

[délibération n° 3 – 23 POUR/ 25 – 2 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3-2 Projet d'établissement

Avec des groupes de travail pour interroger les usagers de l'établissement : élèves, personnels, parents…
Monsieur PIAZZA voudrait utiliser le même axe que le contrat d'objectif, c'est-à-dire :
REUSSITE/INSERTION/SOLIDARITE/COOPERATION
Pas de remarques particulières.

1-4 Affaires pédagogiques

1-4-1 Structure et DGH du LG

cf : document joint
DGH : -1 896 heures

La DGH ne s'applique qu'aux élèves de l'établissement, les apprentis étant additionnés après (pour ces derniers, dotation CFA). Mme DELHAYE indique que les professeurs sont inquiets du fait des conditions annoncées sur l'apprentissage. Développer l'apprentissage peut être intéressant mais risque de perte de postes et peut-être déséquilibre du nombre d'élèves par rapport à la formation initiale.
L'équilibre est difficile à trouver, les discussions entre les services du Rectorat et de la Région sont toujours en cours.

[délibération n° 4 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-2 Structure et DGH de la SEP

Arrivée de M. MUNCH et Mme BERTHELOT (18h30).

cf : document joint
Le départ à la retraite de Monsieur RICLET donne la suppression de son poste Electrotechnique avec l'ouverture d'un autre poste avec double compétence SN/Electronique.
L'attractivité est correcte en seconde.
Les effectifs de terminales bac pro laissent des places vacantes d'où l'enjeu du pôle métiers (2 bacs en 4 ans) donc attractivité et valorisation de la SEP de Renaudeau. Cela intéresse les Industriels.
Monsieur ROSIER rappelle que des jeunes sont dirigés vers d'autres formations que celle choisie et décrochent. Il est vraiment dommage pour eux que la Région ait refusé de créer un pôle qualification hôtellerie qui représente un réel besoin sur le bassin et non concurrentiel de la MFR car s'adressant à un public différent (public décrocheur féminin à moindres ressources).

[délibération n°5 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-3 Convention de Stage

Convention concernant les 3èmes Prépa PRO dont le contenu de la convention de stage concernait plutôt les contrats SEGPA (droit d'utiliser les machines).
Les 3èmes Prépa Pro peuvent effectuer des stages d'observation (« on regarde ») et des stages d'initiation (les élèves peuvent manipuler exception faite des machines dont l'utilisation est interdite aux mineurs).

[délibération n° 6 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-4 Convention de Stage d'Initiation en milieu Professionnel

cf : point 1-4-3
Légère modification de la convention.

[délibération n°7 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-5 Demande de Labellisation des Métiers

Réécriture de la demande de Labellisation suite au 2ème renouvellement avec des enjeux un peu modifiés. Vote pour accord réécriture du dossier.

[délibération n°8 – 23 POUR/ 25 – 1 ABSTENSION – 1 CONTRE]

1-4-6 Convention entre la MLDS et l'Aéroclub de Cholet

La Mission pour la Lutte contre le Décrochage Scolaire doit renouveler la convention avec l'Aéroclub de Cholet pour les sorties des élèves décrocheurs.

[délibération n° 9 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE

1-5 Affaires financières

1-5-1 DBM exercice 2018

Décision budgétaire modificative : proposition d'un prélèvement sur les fonds de réserves de 5000€ sur le service OPC, pour l'installation de treuils électriques des panneaux de basket au gymnase (achat prévu en 2017 et repoussé sur 2018).

[délibération n°10 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-2 Apurement Comptable

Monsieur l'Agent Comptable explique qu'à sa prise de fonction, la situation comptable était désorganisée et présentait des comptes de nombreuses incohérences. Certaines situations ont été régularisées, d'autres n'ont pu être soldées du fait de :

-trop d'antériorité
-mouvements comptables complexes et en nombre important
-manque d'exhaustivité au niveau des pièces comptables

Au final, le montant est de 2 816,21€ en crédit.
Le crédit sera affecté sur le budget de l'établissement et principalement au service de restauration car c'est lui qui est le plus concerné.

[délibération n°11 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-3 Voyages et Sorties

Cracovie

Le voyage est financé en intégralité par la Région et le Parlement européen.

[délibération n°12 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Berlin

Une participation financière de 14 € est demandée aux familles, pour la navette menant à l'aéroport.
Le voyage dure 2 jours et est financé par la Région.

[délibération n°13 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Paris

Une participation de 150 € maximum est demandée aux familles pour 3 jours.

Mme DELHAYE s'interroge sur le fait que toutes les familles ne peuvent peut-être pas régler ce tarif. La réponse apportée est que des financements peuvent être trouvés, voire faire appel au fond social.

[délibération n°14 – 23 POUR/ 24 – 1 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Don MDL pour les voyages

La MDL propose un don de 833,52€ pour le voyage au Portugal des Terminales Mode et un don de 471,11€ pour le voyage à Bristol des Secondes Mode.

[délibération n°15– 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-4 Contrat : système de sécurité incendie avec la société Siemens

Le système de sécurité est de marque Siemens, d'où le renouvellement du contrat.
Le système incendie sera revu au moment des travaux de l'internat, d'où une économie de 3 000 € HT sur l'année. Le coût annuel du contrat est de 21 000 € HT.
Monsieur BLANCHARD intervient sur la sécurité dans les ateliers et du gymnase.
Le tour de table interpelle Mme LEROY par rapport à la vétusté de l'établissement (gymnase,…) et à la sécurité dans les ateliers (système de ventilation,…).

Départ de Madame GUILLET (20h10)

1-5-5 Convention Rallye Maths

Une participation de 60 € pour les Collèges et une participation de 400 € pour les Lycées est demandée.
Concerne 12 Etablissements.

[délibération n°16 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-6 Convention Rallye Latin

Participation de 40 € pour les collèges et 300 € pour les lycées.
Concerne 6 Etablissements.

[délibération n°17 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-7 Convention Défi Lecture

Participation maximale de 50 € pour les collèges et 330 € pour les lycées.
Concerne 6 Etablissements.

[délibération n°18 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-8 Hébergement à la Nuitée

La nuitée coûte 10,50 €

Monsieur DESCHAMPS a demandé une dérogation de logement de service qui lui a été accordée.

Il demande l'autorisation au CA de louer une ou deux nuits d'hébergement lorsqu'il est d'astreinte au Lycée.

[délibération n° 19 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-9 Information sur le marché de la Reprographie

Le marché actuel de reprographie se termine le 08/06/2018.
Une consultation à été programmée la semaine du 12/02/2018.
La date limite de dépôt des offres est le 23/03/2018.
Une analyse par la CAO (Commission des Appels d'Offres) sera effective pour une délibération au CA du 19/04/2018.
Un cahier des charges a été élaboré :

- une formation annuelle à la rentrée de septembre pour tous les nouveaux personnels enseignants arrivants.
- la location se fera sur quatre ans (environ 500 000 copies pour 5 ans)
- le fournisseur devra proposer un prix unitaire TTC par copie
- le prix facturé devra correspondre aux quantités réelles effectuées.

1-5-10 Adhésion au groupement d'achat de la Région pour l'électricité et gaz

[délibération n° 20 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-11 Convention de mutualisation des moyens de communication pour les Portes Ouvertes

[délibération n° 21 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-12 Mise au rebus équipements du Lycée de la Mode

- 2 Piqueuses
- 1 Surjeteuse
- 1 Presse à thermocoller

Interrogation d'un parent sur le devenir de ces machines. Réponse : elles sont reprises par le fournisseur qui fait des offres préférentielles pour de nouveaux matériels.

[délibérations n° 22– 24 POUR/ 24– 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-13 Mise au rebus équipements du Lycée Renaudeau

- Perceuse à colonne
- Servante à outils : 10 €
- Meuleuse
- Etablis
- Armoire
- Bureau
- outillage machine outils : 5 €/kg
- 3 machines mesure 3D (don à un Lycée d'Avrillé).

[délibérations n° 23– 24 POUR/ 24– 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-14 Championnat de France de badminton

Bilan financier : 300 €
Un don du montant de 300 € est versé à l'Association Sportive du Lycée.

[délibérations n° 24– 24 POUR/ 24– 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Départ d'un élève et de Mme HARDOUINEAU (20h45)

1-4 GRETA

1-4-1 DBM 2018 pour info et vote

Proposition d'un prélèvement sur les fonds de réserve :

- 60 000€ sur le service OPC, pour l'acquisition de scénario pédagogique pour le fonctionnement du CAVE (Réalité virtuelle immersive).

- 10 000€ sur le fonctionnement « locaux » pour les travaux de couverture à faire en urgence (infiltrations sérieuses dans les bâtiments).

[délibération n° 25 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-6-2 Convention Formation Professionnelle AFV-Performance

Logiciel de test pour les bilans de compétences.

[délibération n° 26 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-6-3 Convention de partenariat : « Télé pilotage professionnel de drone civil » 2017-2018

Renouvellement convention annuelle avec l'Aéroclub de Cholet.

[délibération n° 27 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-6-4 Convention de formation professionnelle continue entreprise d'entraînement 2018

Signature de la convention annuelle.

[délibérations n° 28 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-6-5 Convention n°18 GIP0093D

Certificat de compétence CLEA.

[délibération n° 29 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-6-6 Convention de sous-traitance CPLUS-FORMATION

-Bons gestes professionnels
-Prévention de secours ASD.

[délibération n° 30 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-6-7 Convention de sous-traitance FURLAN Conseil Formation

[délibération n° 31 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-6-8 Convention de sous-traitance Sébastien JUVIN

-Formation SST.

[délibération n° 32 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-6-9 Point Ressources Humaines

Ressources Humaines des permanents :

- 3 Formatrices passent de 80% à 100% jusqu'au 31/08/2018
- Changement d'indice pour Madame LOISEAU
- Madame CHIRON est embauchée à 40% sur la Mode
- Une personne passe de CDD en CDI au 01/10/2017 à 80% avec maintien de salaire à 100% jusqu'au 31/08/2018.

[délibération n° 33 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Ressources Humaines Vacataires :

-Renouvellement de cession de formation : 3 vacataires.

[délibération n° 34 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Ressources Humaines Prêt de Vacataires :

-Convention de prêt de Formateurs.

[délibération n° 35 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Départ d'un élève (21h05).

1-6-10 Contrat Formateur

- 3 personnes pour la création d'outils pédagogiques.

[délibération n° 36 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-6-11 Convention de diagnostic immobilier

300 € l'analyse sur le site et 45 € l'analyse d'échantillon.

[délibération n° 37 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-7 QUESTIONS DIVERSES

-Comment accompagner les professeurs sur les pôles métiers ?
-Utilisation calculatrice pour le Bac Blanc
-Projet automatisation du portail du Lycée de la Mode : M. DESCHAMPS informe de l'attente de crédits Région (3ème phase) pour une mise en sécurité du Lycée de la Mode.
-HSE décembre mises en paiement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur clôt la séance à 21h15.

La Secrétaire de séance,
Marie-Andrée BAZIN

Le Président de séance,
René-Jean PIAZZA

LYCÉE RENAUDEAU - LA MODE
BP 12124
49321 CHOLET CEDEX
LE PROVISEUR